

Règlement de l'épreuve - Foulée Venelloise 2023

L'inscription à la course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Épreuves pédestres à allure libre de **10 km** et **5.8 km** ouverte aux catégories à partir de 2007
CADET - JUNIOR - ESPOIR - SENIOR - de M0 à M10 Hommes et Femmes licenciés ou non.

Inscriptions offertes aux cadettes et cadets

Départs > **MARCHES** > à 9h00 / **COURSES** > à 9h30 / au Parc des Sports de Venelles.

Engagement pour la **Marche Rando** 12 € pour le 5,8 km et 10 km > **15 € le jour même** :

Engagement pour la **Course** 12 € pour le 5,8 km et 10 km > **15 € le jour même** :

- ➔ 1 € reversé à l'association « Rêves » par inscriptions
- ➔ par correspondance (bulletin joint) > Attention avant le lundi 15 Mai.
- ➔ par Internet > www.kms.fr
- ➔ sur place le jour de la course (suivant dossards restants disponibles)
jusqu'à 8h30 pour les Marcheurs / jusqu'à 9h pour les Coureurs

- Distribution des dossards sur place le dimanche 21 Mai

Parcours vallonnés de 10 km et 5.8 km environ sur routes et chemins. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et de courir sur le côté droit de la chaussée. Un service de sécurité sera mis en place sur tout le parcours. Ravitaillement au 4^{ème} et 8^{ème} km ainsi qu'à l'arrivée.

L'épreuve est encadrée par les organisateurs et secouristes. L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile APAC ASSURANCE N° 001004870 0 et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

Classement général et par catégorie disponible sur www.kms.fr

RÉCOMPENSES POUR LES COUREURS : à tous les participants, plus coupes et lot aux 3 premier du scratch sur les deux courses, ainsi qu'aux premiers et premières de chaque catégorie, un pot de fleurs à chaque féminine et lots pour le challenge du nombre aux trois premiers clubs.

RÉCOMPENSES POUR LES MARCHEURS : à tous les participants + Challenge du nombre aux trois premiers clubs.

+ Nombreux lots par tirage au sort

Certificat médical obligatoire de non contre indication à la pratique de la **course à pied** en **compétition** ou une licence sportive d'Athlétisme. Pour la **Marche rando** pas de certificat ni licence ceci n'est pas une compétition mais un chrono individuel sera diffusé par ordre alphabétique.

Possibilité de mettre en pièce jointe certificat médical ou licence sur www.kms.fr

Parcours

